93B5187 2001 p 340

DEPOSÉ LE :
22 FEV. 2001
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

5.72

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre

REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION DE COMMISSAIRES AUX APPORTS

A la requête de :

La société VALTECH, société anonyme au capital de 955 690,43952 €, dont le siège social est situé Immeuble Lavoisier – 4 place des Vosges – Quartier Gambetta – LA DEFENSE V – 92400 COURBEVOIE, 389 665 167 RCS NANTERRE,

représentée par Monsieur Jean-Yves HARDY, Président du Conseil d'Administration,

Ayant pour Avocat : **La société C.M.C**
Maître Catherine LEGER
Avocat à la Cour
2, rue de Logelbach - 75017 Paris
Tel : 01 42 12 99 00 - Fax : 01 42 12 99 01

A l'honneur de vous exposer que :

La société VALTECH se propose de réaliser une fusion par absorption de sa filiale à 100%, la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 13.500.000 F, dont le siège social est situé 8 rue Galilée – 75116 PARIS, 428 561 088 RCS PARIS, aux termes de laquelle la seconde ferait apport à la première de son actif et lui transmettrait la totalité du passif, selon les conditions et modalités qui seront définies par le projet de traité de fusion à intervenir.

En conséquence, elle a l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions des articles L 236-11 et L 225-147 du nouveau code de commerce, de bien vouloir désigner deux commissaires chargés de vérifier les apports en nature qui doivent être faits par la société ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS à la société VALTECH et d'en faire rapport.

La société VALTECH détenant 100% du capital de la société ALTERNANCES & PERSPECTIVES PARTNERS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital.

Elle vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de sa considération respectueuse.

Fait à Paris,

Le 13 février 2001

Catherine LEGER

ANNEXE A LA REQUETE

Renseignements concernant la société absorbée et la société absorbante

I. La société absorbée

Dénomination sociale : ALTERNANCES ET PERSPECTIVES PARTNERS

Forme sociale : société par actions simplifiée

Capital social : 13.500.000 francs

Siège social : 8, rue Galilée – 75116 PARIS

Nature de l'activité : En France et à l'étranger, la prise de participations directe ou indirecte, majoritaire ou non, dans tous types de sociétés ou groupes de sociétés, la détention de titres en portefeuille, l'acquisition directe ou indirecte de tous fonds de commerce.

Président : Jean-Dominique FREY

Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant :

- Titulaire : Société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES S.A, 33 rue Daru – 75008 PARIS
- Suppléant : François MAHE, 33 rue Daru – 75008 PARIS

Chiffre d'affaires du 1/04/2000 au 31/07/2000 :	517.800 F
Résultat de l'exercice du 1/04/2000 au 31/07/2000 :	(1.200.469) F
Situation nette du 1/04/2000 au 31/07/2000 :	(950.469) F
Total du bilan du 1/04/2000 au 31/07/2000 :	2.233.938 F

Nombre de salariés au 31/12/2000 : 7

II. La société absorbante

Dénomination sociale : VALTECH

Forme sociale : société anonyme

Capital social : 955 690,43952 €

Siège social : Immeuble Lavoisier – 4 place des Vosges – Quartier Gambetta
LA DEFENSE V – 92400 COURBEVOIE

Nature de l'activité : Prestations de services et distribution de produits dans le domaine de l'informatique : la prise de participation directe ou indirecte dans toute société, fonds d'investissement ou groupement, soit pour son compte ou pour le compte de tiers dans toutes affaires commerciales, industrielles ou financières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à développer ses affaires ou à créer de la valeur pour ses actionnaires.

Conseil d'administration : - Président du conseil d'administration : Jean-Yves HARDY
- Administrateur et directeur général : Olivier CAVREL
- Administrateur : Eric MOUILLERON
- Administrateur : Frank J. RODORIGO
- Administrateur : Martin FORSLING
- Administrateur : Jens HEIMBURGER

Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant :

- Titulaires : Société FIDREX , 14 rue de la Pépinière – 75008 PARIS
BARBIER FRINAULT & ASSOCIES, 41 rue Ybry – 92200 NEUILLY SUR SEINE

- Suppléants : Michel TERRADOT, 14 rue de la Pépinière – 75008 PARIS
Gilles GALIPPE, 41 rue Ybry – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Chiffre d'affaires

- Exercice 1999 : 76.860.638 F
- Exercice 1998 : 57.878.041 F
- Exercice 1997 : 33.748.488 F

Résultat de l'exercice

- Exercice 1999 : 3.354.092 F
- Exercice 1998 : 2.123.982 F
- Exercice 1997 : 153.932 F

Situation nette

- Exercice 1999 : 184.053.686 F
- Exercice 1998 : 8.255.796 F
- Exercice 1997 : 2.678.813 F

Total du bilan

- Exercice 1999 : 250.135.765 F
- Exercice 1998 : 30.008.635 F
- Exercice 1997 : 17.093.999 F

Nombre de salariés au 31/12/2000 : 190

Nature des apports : Eléments corporels et incorporels

Mode d'évaluation des apports : Valeur vénale pour les éléments incorporels
Valeur nette comptable pour les éléments corporels

Actif net apporté : environ 30 000 000 F, en ce compris les éléments incorporels

Valeur des actifs apportés : 36 000 000 F, après prise en compte des éléments incorporels

Montant du passif pris en charge : environ 6 000 000 F

Type d'opération envisagée : Fusion par confusion de patrimoine

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTERRE

Le Président

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n°2001 / 376 et les motifs y exposés,

Nommons Mr Olivier Peronnet
21/23 av Pierre Ier de Serbie - 75116 Paris
et Mr André Dana
30 rue d'Astorg.
75008 Paris
en qualité de

☒ Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et s'il y a lieu, aux avantages particuliers

☐ Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article 157-1 de la loi du 24 juillet 1966

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait à NANTERRE, le 16 février 2001

Par délégation
F. PAOLINI

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE